

## **LES DIFFÉRENTES MÉTHODES D'ÉLABORATION DES EXIGENCES DE REJET DES STATIONS D'ÉPURATION ET LEURS IMPACTS SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR**

**Par Jean-François Audet**

### **Sommaire de l'essai**

Les eaux partiellement traitées des stations d'épuration sont rejetées directement dans des cours d'eau qui forment les milieux récepteurs. Les autorités gouvernementales imposent aux responsables des stations d'épuration des exigences de rejet sur différents paramètres. Le choix que font les décideurs quant au mode d'élaboration et d'application des exigences de rejet a un impact important sur l'effet environnemental qu'auront les eaux rejetées par les stations d'épuration sur les milieux récepteurs. Afin de définir les exigences de rejet que les autorités décident d'imposer aux responsables des stations, ceux-ci se basent sur différents critères d'élaboration et d'application.

Les eaux usées municipales sont actuellement considérées au Canada comme étant la source la plus importante de pollution du milieu aquatique. Une *Stratégie pancanadienne de gestion des eaux usées municipales* est actuellement en préparation et ce depuis 2005, par le Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement (CCME). Cette Stratégie devrait permettre également d'uniformiser et de clarifier les méthodes et les suivis et permettre la protection du milieu récepteur sur l'étendue de tout le territoire canadien (à l'exception de l'Arctique).

Les différents modes actuels d'élaboration des exigences de rejet au Canada ainsi qu'aux États-Unis et dans la Communauté Européenne sont analysés afin de mieux cerner la problématique de la gestion des effluents des eaux usées municipales et pourquoi le Canada doit bouger et moderniser ses modes de gestion environnementale reliés aux eaux usées municipales. Une revue exhaustive des approches technologique et environnementale en plus des études de suivi environnementales est réalisée ainsi que l'analyse des différents impacts sur l'environnement que peuvent avoir ces différentes approches de gestion utilisées.

Il a été démontré que les exigences de rejet élaborées à partir de l'approche technologique (*Best Available Technology*) ne permettent pas seules de protéger adéquatement la vie aquatique, la santé humaine et les autres usages que nous faisons

des eaux de surface. Il est donc requis que des changements importants soient apportés dans les modes d'élaboration des exigences de rejet pour ceux qui utilisent cette approche (plusieurs provinces canadiennes et autres pays). L'approche environnementale se basant seulement sur les impacts sur le milieu (*Water Quality-Based*) n'est pas pour le moment viable dans notre contexte économique et social en raison de ses coûts normalement élevés et le manque de volonté de la population à faire ces efforts. L'approche mixte technologique et environnementale développée par l'USEPA et utilisée aux États-Unis et dans les provinces canadiennes de l'Alberta et du Québec permet la protection de l'environnement dans un contexte de développement durable.

En effet, la prise en compte conjointe des critères environnementaux de protection du milieu et de la ressource que sont les eaux de surface, des critères sociaux d'acceptabilité et finalement des critères de viabilité économique permet l'atteinte de l'objectif commun de la protection de l'environnement

La mise en place d'études de suivi de l'efficacité des mesures de gestion de l'environnement ou l'étude des risques environnementaux en plus d'une approche mixte technologique et environnementale permet de s'assurer que les critères de qualité de l'eau de surface définis en fonction des connaissances scientifiques et des usages prévus ne sont pas dépassés et que la vie aquatique et la santé humaine soient protégées adéquatement. Toutes ces mesures ne réussiront pas à protéger les usages de l'eau de façon pérenne si elles ne font pas l'objet de révision et de suivis réguliers de leur efficacité.

Des instruments économiques comme les crédits d'échange de polluants et des approches volontaires comme un programme d'excellence existent et pourraient être appliquées à l'échelle des bassins versants et de façon complémentaire aux mesures de gestion et législatives pour faciliter l'atteinte des objectifs environnementaux dans un contexte économique.